
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet Rabaska - Implantation d'un terminal méthanier
et des infrastructures connexes
sur le territoire de la Ville de Lévis
par la Société en commandite Rabaska
(Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge)**

Dossier 3211-04-039

Le 21 septembre 2006

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet Rabaska d'implantation d'un terminal méthanier et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2004-04-29	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2004-05-14	Délivrance de la directive
2006-01-25	Réception de l'étude d'impact
2006-01-26 au 2006-03-30	Consultation auprès des ministères et organismes sur l'étude d'impact
2006-04-11	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur du projet
2006-05-31	Réception du complément à l'étude d'impact
2006-06-06 au 2006-06-23	Consultation auprès des ministères et organismes sur le complément à l'étude d'impact
2006-06-22	Réception de l'addenda A du complément à l'étude d'impact
2006-07-17	Transmission du document de questions et commentaires (2 ^e série) à l'initiateur du projet
2006-08-15	Réception de l'addenda B du complément à l'étude d'impact
2006-08-14 au 2006-08-25	Consultation auprès des ministères et organismes sur le complément à l'étude d'impact
2006-09-11	Lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demandant certaines précisions

2006-09-11	Lettre d'engagement de l'initiateur du projet à l'effet de répondre à ces précisions avant la période de consultation et d'information publiques
2006-09-11	Réception de l'addenda C du complément à l'étude d'impact
2006-09-14	Réception de l'addenda D du complément à l'étude d'impact
2006-09-19	Réception de l'addenda E du complément à l'étude d'impact
2006-09-20	Réception de l'addenda F du complément à l'étude d'impact

2. DESCRIPTION DU PROJET

La Société en commandite Rabaska, formée par Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge, propose l'implantation d'un terminal méthanier dans le secteur est du territoire de la Ville de Lévis, non loin de la limite territoriale de la Municipalité de Beaumont.

L'objectif du projet consiste à fournir un nouvel approvisionnement en gaz naturel pour le Québec et l'est de l'Ontario. Le projet de terminal méthanier comprend des installations portuaires (infrastructures d'accostage et de déchargement), des canalisations et des réservoirs cryogéniques, ainsi que des systèmes de pompage, de compression et de vaporisation pour le transfert du gaz dans le gazoduc. La construction d'un gazoduc, d'une longueur approximative de 42 km, reliant le terminal au réseau de Gazoduc TQM à Saint-Nicolas est également incluse dans le projet. L'approvisionnement en gaz naturel est estimé à 60 méthaniers par année, chacun d'une capacité de 160 000 m³ (5,65 millions pi³). Rabaska envisage également la possibilité éventuelle de recevoir des méthaniers d'une capacité pouvant atteindre 216 000 m³ (catégorie QFlex), sans toutefois anticiper une augmentation de la capacité d'entreposage du gaz naturel liquéfié (GNL), qui consiste en deux réservoirs, chacun d'une capacité de 160 000 m³.

Le gaz naturel devient sous forme liquide (GNL) à moins 160 °C. Le principal avantage au transport du GNL, maintenu à moins 160 °C, est que le volume occupé par le gaz naturel est réduit de 600 fois. Au terminal, le GNL est transféré du navire aux réservoirs cryogéniques par le système de pompage et de conduites cryogéniques. Il est entreposé sous forme liquide à moins 160 °C. La regazéification du GNL se fait par des vaporiseurs à combustion submergée, qui consiste à réchauffer le GNL pour le ramener sous forme gazeuse. Le gaz peut alors être acheminé vers le gazoduc pour distribution sur le réseau Gazoduc TQM. La capacité de distribution de gaz est de 14,16 Mm³/j (500 Mpi³/j).

Les coûts du projet sont estimés à 840 M\$, dont 775 M\$ pour le terminal et 65 M\$ pour le gazoduc. L'échéancier prévoit le début des travaux de construction en 2007 pour une mise en exploitation du terminal en 2010.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales, du 25 janvier 2006 au 11 septembre 2006, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches;
- la Direction régionale du centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches;
- la Direction des politiques de l'eau – Service des eaux industrielles;
- la Direction des politiques de l'eau – Service de l'aménagement et des eaux souterraines;
- la Direction des politiques en milieu terrestre – Service des lieux contaminés;
- la Direction des politiques en milieu terrestre – Services des matières résiduelles;
- la Direction des politiques de l'air – Bureau des changements climatiques;
- la Direction des politiques de l'air – Service de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement – Service des avis et des expertises;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports du Québec;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- l'Agence canadienne d'évaluation environnementale;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada – Gestion de l'habitat du poisson;
- Transports Canada – Service de la protection des eaux navigables;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Régie du bâtiment.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Étude d'impact sur l'environnement – Tome 1 : Résumé*, par SNC-Lavalin Environnement, janvier 2006, pagination multiple;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Étude d'impact sur l'environnement – Tome 2 : Présentation du projet et du promoteur*, par SNC-Lavalin Environnement, janvier 2006, pagination multiple et 7 annexes;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Étude d'impact sur l'environnement – Tome 3 : Terminal méthanier, Volume 1 : Rapport principal*, par SNC-Lavalin Environnement, janvier 2006, pagination multiple;

- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Étude d'impact sur l'environnement – Tome 3 : Terminal méthanier, Volume 2 : Annexes*, par SNC-Lavalin Environnement, janvier 2006, 11 annexes;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Étude d'impact sur l'environnement – Tome 4 : Gazoduc reliant le terminal à Saint-Nicolas, Volume 1 : Rapport principal*, par SNC-Lavalin Environnement, janvier 2006, pagination multiple;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Étude d'impact sur l'environnement – Tome 4 : Gazoduc reliant le terminal à Saint-Nicolas, Volume 2 : Annexes cartographiques*, par SNC-Lavalin Environnement, janvier 2006, 3 annexes;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Étude d'impact sur l'environnement – Tome 4 : Gazoduc reliant le terminal à Saint-Nicolas, Volume 3 : Autres annexes*, par SNC-Lavalin Environnement, janvier 2006, 8 annexes;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Étude d'impact sur l'environnement – Tome 4 : Gazoduc reliant le terminal à Saint-Nicolas, Volume 4 : Cartographie du tracé*, par SNC-Lavalin Environnement, janvier 2006, 2 annexes;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Complément à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires des agences réglementaires*, par SNC-Lavalin Environnement, mai 2006, pagination multiple et 12 annexes;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Complément à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires des agences réglementaires, Addenda A – Rejets atmosphériques et impacts sur la qualité de l'air durant la construction (en réponse à la question QC-74)*, par SNC-Lavalin Environnement, juin 2006, 25 p.;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Complément à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires des agences réglementaires, Addenda B – Deuxième série de questions*, par SNC-Lavalin Environnement, août 2006, pagination multiple et 11 annexes;
- Lettre de M. Glenn Kelly, de la Société en commandite Rabaska, à M. Gilles Brunet, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 11 septembre 2006, concernant l'engagement à répondre à certains éléments avant la période d'information et de consultation publiques, 1 p.;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Complément à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires des agences réglementaires, Addenda C – Inventaire complémentaire de la végétation*, par SNC-Lavalin Environnement, septembre 2006, 6 p. et 1 annexe;

- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Complément à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires des agences réglementaires, Addenda D – Séance de mesure de bruit complémentaire – Climat sonore initial – Septembre 2006*, par SNC-Lavalin Environnement, septembre 2006, 13 p. et 2 annexes;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Complément à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires des agences réglementaires, Addenda E – Troisième série de questions*, par SNC-Lavalin Environnement, septembre 2006, 6 p. et 1 annexe;
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA. *Implantation d'un terminal méthanier à Lévis – Complément à l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires des agences réglementaires, Addenda F – Données sociodémographiques : zones d'étude du terminal, du gazoduc et du corridor maritime*, par SNC-Lavalin Environnement, septembre 2006, 7 p. et 2 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 14 mai 2004.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Pierre Michon, B.Sc., M.Env.
Chargé de projet
Service des projets en milieu hydrique